

COMMUNE DE BARCELONNE

Compte rendu de la séance du 08 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le huit juin 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonne (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni, Mairie de Barcelonne : salle du conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BROCHIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/05/2021

Présents : Jean-Baptiste BERTAUD Patrick BROCHIER Gérard GIRON Yannick LEGENDRE Jacky MICHELET Cécilia RANC Geoffrey REBATEL Johanna RIMET Dorothée ROULLET

Excusée : Estelle JULLIEN (représentée par Johanna RIMET)

Secrétaire(s) de la séance:
Geoffrey REBATEL

Ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

- Vente du local au dessus de la Bergerie
- ...

Questions diverses :

- Arrêté modification horaires Tristan BERTHIER
- Point cimetière
- Point Tour
- Point réunion ACCA
- Point élections
- Info vide grenier
- Info habitat mobil
- Date possible prochain conseil : 20/07/2021

.

La séance débute par la demande de Monsieur Le Maire de rajouter une délibération.
Acceptée à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

Travaux cimetièrre : terrain commun (2021 DE 033)

Monsieur le Maire rappelle le projet de réorganisation du cimetière qui a été décidé.

Afin de mener à bien ce projet, il convient de reprendre les concessions funéraires en terrain commun qui ont atteint le délai d'expiration.

Un arrêté municipal de reprise de sépultures a été pris sur la base de la délibération approuvée par le Conseil Municipal le 30 mars 2021.

Des travaux sont nécessaires à la réorganisation du cimetière.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises,

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à l'unanimité , la proposition de l'entreprise MOURIER à chabeuil pour 4165,00 euros TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Local au dessus de la BERGERIE -aliénation (2021 DE 034)

M. le maire expose au conseil que le local situé au dessus de la BERGERIE est innocuppé depuis plusieurs années.

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ; que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ; que, dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation ; que d'ailleurs la commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses, compte tenu que les recettes de la vente d'eau n'existe plus suite au transfert de compétences.

Après en avoir délibéré le conseil municipal avec une abstention, une voix contre et huit voix pour

AUTORISE M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble dans les conditions prévues par l'article L 2241-6 du code général des collectivités territoriales ; Le charge, en particulier, de faire dresser par un expert les plans et devis estimatif dudit immeuble, et d'établir le cahier des charges de l'aliénation.

QUESTIONS DIVERSES

Modification des horaires de Tristan :

Lundi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Mercredi de 8h à 13h

Point sur la tour :

Le changement des carreaux cassés est fait ainsi que la peinture Gérard GIRON convoque du monde pour finir la peinture des menuiseries restées en place et pose des fenêtre.

Élections :

On finalise les permanences pour la tenue du bureau de vote.

Vide grenier :

Il aura lieu le 4 ou le 5 septembre.

Proposition de vendre pour l'occasion les affaires qui sont dans le local au dessus de la BERGERIE.

Jacky MICHELET se propose pour la tenue du stand.

Installation d'un habitat mobile:

Johanna se renseigne pour savoir quels sont les possibilités administratives pour la pose de ce genre d'habitat

Fin du conseil 19h45

A Barcelonne, le 8 juin 2020

Le Maire,
Patrick BROCHIER